

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 20

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Musée départemental Arles antique - 3 conventions de partenariat avec les musées du Vatican, l'association française de Peinture murales antique (AFPMA), l'association Instrumentum

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413315129**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par **délibération du 25 mars 2016** lors de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet :

- de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente, les projets de conventions de partenariat entre le département des Bouches du Rhône – Musée départemental Arles antique et :
 - o les musées du Vatican,
 - o l'Association Française de Peinture Murale Antique (AFPMA),
 - o l'association Instrumentum,

et d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer ces conventions dont les projets sont joints au présent rapport.

2.1 Convention cadre de partenariat avec les musées du Vatican

Le Reparto di Antichità Cristiane (département des antiquités chrétiennes) constitue l'un des départements des Musées du Vatican. Il comprend le Musée Pie Chrétien (Museo Pio Cristiano) consacré aux collections de sarcophages et d'œuvres d'art des premiers temps de l'Église, notamment tirés des catacombes et des basiliques romaines. Le Musée départemental Arles antique possède l'une des collections d'archéologie chrétienne les plus célèbres au monde, notamment pour son ensemble de sarcophages du IV^e siècle.

Les musées du Vatican et le Musée départemental Arles antique se sont donc rapprochés afin d'envisager une coopération en mettant en place des projets conjoints dans des domaines présentant un intérêt scientifique et pédagogique commun. Afin d'intensifier les échanges culturels et scientifiques entre nos deux institutions, une convention de partenariat entre les musées du Vatican et le Conseil départemental des Bouches du Rhône est soumise à l'approbation de la Commission Permanente

Cette convention cadre de partenariat autoriserait, comme c'est déjà le cas avec le musée du Louvre et la Bibliothèque nationale de France, les prêts d'objets, l'organisation d'expositions, les colloques, les échanges d'expériences...

Ainsi, les établissements envisagent une exposition à Rome des reliques de Saint Césaire pour le mois de mars 2017. Outre sa tunique, sa boucle et ses chaussures,

le pape Symmaque a donné à l'évêque d'Arles deux étoles de laine, signant ainsi sa primatie sur les Gaules. Ces textiles datés de 513 sont considérés comme les plus anciens tissus de l'Occident chrétien : les voir revenus à Rome plus de 1500 ans après leur premier transfert serait un beau symbole et participerait au rayonnement de la Provence au-delà de nos frontières.

Cette convention n'a pas d'incidence financière.

2.2 Convention de partenariat avec l'Association Française pour la Peinture Murale Antique (AFPMA)

Le colloque de l'Association Française pour la Peinture Murale Antique regroupe annuellement, chercheurs, archéologues, étudiants, restaurateurs et passionnés de peinture murale antique. Il propose une série de communications sur deux jours, essentiellement consacrées à l'actualité de la recherche touchant à la peinture murale antique.

La tenue de ce colloque au sein du Musée départemental Arles antique permettra de présenter les peintures murales exceptionnelles découvertes sur le site de la Verrerie par l'équipe du musée. Ce sera aussi l'occasion de présenter le résultat des recherches menées ces trois dernières années et d'échanger avec les scientifiques et les restaurateurs sur les études et restaurations qui vont être réalisées dans les années à venir sur les collections arlésiennes.

Le projet de convention joint au présent rapport a pour objectif de définir les modalités de co-organisation et le déroulement d'un colloque consacré à la peinture murale antique. En novembre 2017, le 30^{ème} colloque de l'AFPMA se tiendra dans l'Auditorium des locaux du musée départemental Arles antique.

Le projet de convention détaille notamment les actions de médiation et la valorisation de l'événement à réaliser par les deux parties, les modalités logistiques d'organisation, la diffusion des résultats scientifiques.

L'incidence financière de cette convention est estimée à 1250 € (Colloque sur 2 jours) pris sur le budget courant du musée.

2.3 Convention de partenariat avec l'association Instrumentum

Depuis plusieurs années, les chercheurs de l'Université, de l'INRAP et du CNRS se préoccupent des petits objets de la vie quotidienne régulièrement issus de fouilles terrestres ou sous-marines. L'étude de ce matériel, appelé en jargon scientifique "les instruments" (*instrumentum*), permet de bien mieux saisir désormais des pans entiers de la culture matérielle, technologique ou industrielle, du monde romain.

La récolte de ces "instruments" a été particulièrement abondante à Arles au cours de la dernière décennie en raison de l'exploration systématique effectuée par les archéologues plongeurs du ministère de la culture et ceux du musée, dans le Rhône. Il est donc apparu comme pertinent de réunir les équipes pluridisciplinaires travaillant sur ce sujet à Arles afin de partager les connaissances sous forme d'un colloque.

L'Université se propose ensuite, à ses frais, de réunir les communications sous forme d'un volume d'Actes qui sera largement diffusé dans le monde scientifique

Le projet de convention joint au présent rapport a pour objectif de définir les modalités de co-organisation et le déroulement du colloque international « Instrumentum » concernant l'équipement et l'entretien des véhicules dans l'Antiquité et au Moyen Âge. Celui-ci se tiendra du 13 au 16 juin 2017 dans l'Auditorium du Musée départemental Arles antique.

Le projet de convention détaille notamment les actions de médiation et la valorisation de l'événement à réaliser par les deux parties, les modalités logistiques d'organisation, la diffusion des résultats scientifiques.

L'incidence financière de cette convention est estimée à 2500 € (colloque de 4 jours) pris sur le budget courant du musée.

III – INCIDENCE FINANCIERE

Les dépenses estimatives seront prélevées sous réserve de la mise à disposition des crédits 2017 sur l'imputation budgétaire suivante :

N° Opération	N° Programme	Libellé	Imputation	Montant
201110679 2017	10679	Actions éducatives et culturelles MDAA	011-314-6234	3 750 €

IV – CONCLUSION

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL